

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 16 JUILLET 2018 à 20 heures

Date de la convocation : **10 juillet 2018**

Date d'affichage : **10 juillet 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Bruno BUIRON,
Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Christelle GLASSON, Antoine GROS,
Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absents excusés : Laurence BORNEAT et Didier CHARVET

Absent : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Didier CHARVET donne pouvoir à Maurice MARECHAL

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance et distribue aux membres présents le livre « La belle rencontre » de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire :

- donne lecture de l'arrêté fixant l'organisation du temps scolaire de la commune à compter de la rentrée de septembre 2018,
- rappelle qu'à compter du 1^{er} septembre 2018 les temps d'activités périscolaires sont supprimés, ce qui génère une réorganisation des emplois du temps. Le Maire indique que des modifications du temps de travail d'un fonctionnaire requiert l'avis préalable du CTP car elle est assimilée à la suppression d'un emploi, suivie de l'ouverture d'un nouveau poste sauf lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.
- précise avoir eu l'accord de la Commission Technique Paritaire en date du 02 juillet 2018 pour quatre suppressions de poste et quatre créations, à savoir :

Adjoint d'animation : actuellement 10h20mn et proposition de passer à 7h18mn,
en accord avec l'intéressée.

Son poste d'adjoint d'animation est diminué de 3h02mn dû à la suppression des temps d'activités périscolaires et compensé par son poste adjoint technique.

Adjoint technique polyvalent : actuellement la durée est de 24h40mn et proposition de passer à 27h42mn, en accord avec l'intéressée.

Adjoint technique (ménage) : actuellement la durée est 5h35mn et proposition de passer à 7h17mn.

ATSEM : actuellement la durée est de 24h30mn. Le poste actuel est à supprimer et un autre est à créer pour une durée hebdomadaire de 18h00 au 1^{er} septembre, et en accord avec l'intéressée.

La diminution est due à la suppression des temps d'activités périscolaires et au ménage des salles utilisés par ceux-ci.

- Il indique que vu que la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, il propose de modifier la durée des postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Poste Adjoint d'animation : actuellement 22h25mn et proposition de passer au 1^{er} septembre à 20h43mn.

Cette diminution est due à la suppression de la garderie le mercredi matin.

Poste de la cantinière : 34h53mn : l'agent demande à passer au 1^{er} septembre 2018 à 31h49mn pour des raisons personnelles.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2018.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
par semaine		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
par semaine		
<u>FILIERE ADMINISTRATIF</u>		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux : 35 h
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Agent polyvalent : ménage salles (Garavand, primaire, mairie), cour, entretien village...	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 27 h 42 min
Agent de service cantine scolaire – ménage salles Primevère et Marmont	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 31 h 49 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 7 h 17 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 28 h 00 min
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 18 h 00 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 20 h 43 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 07 h 18 min

AUTORISE le Maire ou les adjoints à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives aux modifications correspondantes.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE DU 18 JUIN 2018

Le Maire :

- indique que le repas des aînés est fixé au samedi 15 septembre à midi.
Pour participer au repas il faut avoir 74 ans et plus dans l'année soit 84 personnes sont invitées.
Les colis seront distribués aux personnes de 79 ans et plus qui ne seront pas présentes au repas.
- précise que le comité a souhaité retenir la même animation qu'en 2017, ainsi que le restaurant « la cave »,
- donne lecture du contrat d'engagement avec l'animatrice Patricia PERLES « le p'tit bonheur » pour un montant TTC de 325 €,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le contrat d'engagement avec le mandataire Patricia PERLES « le p'tit bonheur » pour l'animation du repas des anciens le samedi 15 septembre 2018 pour un montant de 325 €.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat ou avenant correspondant.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR HAISSOR

Bruno BUIRON, Maire adjoint en charge des bâtiments, rappelle le règlement de fonctionnement du dispositif HAISSOR signé en 2015 (délibération du 29 juillet 2015) et la modification du règlement pour la facturation des heures des temps collectifs (10 heures par mois (délibération du 09 avril 2018).

Il rappelle le règlement et modification de certains points :

Facturation :

La participation financière des futurs locataires (par appartement occupé) liée à la participation aux temps collectifs est réalisée par l'ADAPA.

A la suite du Comité de pilotage du mois de novembre 2016 réunissant le Conseil Département de l'Ain, l'ADAPA, Ain Habitat et la Commune de Bénny, la réduction des temps collectifs a été actée à 12 heures par mois (3h x 4 semaines) à compter du 1er janvier 2017 puis accepté par les locataires. Le temps d'entretien des locaux est maintenu à 8 heures par mois.

Récapitulatif des heures des temps collectifs depuis la mise en place du dispositif au dernier trimestre 2015

- pour les années 2015 et 2016 : 16 heures par mois dont 4 heures (25%) prises en charge par la commune,
- pour l'année 2017 : 12 heures par mois dont 3 heures (25%) prises en charge par la commune,
- à partir du 1^{er} janvier 2018 : à la suite du non-paiement des heures par l'un des locataires, 10 heures par mois dont 2h30 (25%) prises en charge par la commune,

Matériel :

Si un locataire à l'entrée dans les lieux, propose de la vaisselle, des livres, des jeux de société ou autres pour la salle commune, un contrat sera signé pour définir ce qu'il advient du matériel mis à disposition en cas de départ du locataire. Une proposition est faite pour qu'une liste de ce matériel soit mise à jour par la commune et jointe au contrat.

Local :

Un emplacement réservé pour les sacs d'ordures ménagères est accessible à proximité de l'entrée du quartier Dorthan. Deux points d'apport volontaire (PAV) sont disponibles sur la commune pour les verres, papiers, plastiques, etc... (liste complète disponible en mairie et à la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse). Un point de collecte textiles Tremplin est disponible à coté des PAV au stade de Bény. La déchetterie de Pirajoux est à disposition pour les autres déchets.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du règlement intérieur du dispositif HAISSOR à Bény.

DECIDE de porter sur le règlement du fonctionnement Haissor les nouvelles dispositions relatives à la liste du matériel et de sa mise à jour à chaque fois qu'il y a une modification de locataire.

AUTORISE le Maire à signer le règlement intérieur de fonctionnement et à transmettre ce règlement à l'ADAPA et aux locataires actuels et futurs.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Maire informe avoir reçu la confirmation qu'il faudra élaborer un nouveau PEDT pour les communes passant à 4 jours d'école, sans mercredi et avec un accueil de loisirs périscolaires. L'ancien PEDT devient caduc : on ne peut pas parler de renouvellement, mais bien d'élaboration d'un nouveau PEDT. Faute d'instructions précises du ministère, la CAF propose d'attendre septembre 2018.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire :

- donne lecture du courrier de la Direction de la Lecture Publique du Département de l'Ain en date du 12 janvier 2018,
- informe qu'une convention avait été signée en 2014 pour une durée de trois ans qui souhaitait développer les réseaux de bibliothèques, en créant un partenariat avec la bibliothèque de Marboz afin de favoriser le développement de l'offre vidéo à destination de leurs habitants.
- précise que le département a adopté, en juillet 2017, un nouveau plan de développement des bibliothèques et que des réunions de présentation du projet ont eu lieu. Le prêt des vidéos ne se fera plus avec la bibliothèque de Marboz mais avec la direction de la lecture publique (DLP). La convention signée avec la commune de Marboz et qui a pris fin en décembre 2017, ne sera pas renouvelée.
- donne lecture du projet de la nouvelle convention comprenant une charte de services et d'objectifs ainsi qu'un accompagnement personnalisé et adapté à chaque situation,
- précise que l'engagement de la convention est de se mettre en conformité dans les trois ans,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE la convention pour une durée de 3 ans à compter de la signature des 2 parties qui peut être reconduite, avec ou sans modification, après évaluation et constat du respect des engagements des parties et du bon fonctionnement du service,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE DU SECRETARIAT

Bruno BUIRON, Maire adjoint en charge des bâtiments :

- rappelle l'arrêté du 15 juin 2018 du Préfet pour la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) obtenue à hauteur de 40 % sur un montant de travaux éligibles HT de 7 366.38 € soit 2 946 €,
- rappelle avoir obtenu 3 devis. TLB Menuiserie pour 5 401.25 € HT (6 481.50 € TTC), Art Déco Habitat pour 6 495.11 € HT (7 779.13 € TTC) et Badoux pour 4 387.70 € HT (5 265.24 € TTC),
- donne le compte rendu de la commission bâtiments et propose de retenir le devis de l'entreprise Badoux. Ce dernier propose des menuiseries PVC chêne clair avec des grilles d'air d'entrée (30m³/h) pour éviter la condensation, un vitrage 4.16w argon, performance thermique (w/k m²) UG 1.1, UW = 1.4 (plus le coefficient Uw est faible, meilleure sera l'isolation), SW = 0.46 TLW = 0.56.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BADOUX (entreprise locale installée à Péronnas) pour un montant TTC de 5 265.24€ et décide de demander un devis pour la porte d'entrée de la salle Garavand..

ENTRETIEN DORTHAN

Bruno BUIRON, adjoint fait part des remarques des locataires de Dorthan demandant qui doit réaliser les travaux d'entretien de la voirie, taille des haies entre Ain Habitat ou la commune.

Après discussion, il est rappelé que la commune doit réaliser tous les travaux d'entretien extérieurs (haies, voirie, espaces verts). Tout ce qui est à l'intérieur des bâtiments reste à la charge d'Ain Habitat.

DEVIS DIVERS

Bruno BUIRON, Maire-adjoint présente les devis retenus par la commission bâtiments et acceptés pour :

- La salle de motricité : installation et fourniture d'un appareil D.E.I.V. (Destructeur Electrique d'Insectes Volants) pour un montant TTC de 117.60 € par l'entreprise Neveu.
Pour rappel, le conseil municipal lors de la séance du 18 juin 2018 avait retenu l'entreprise Neveu pour l'installation d'une ligne permettant l'alimentation d'un D.E.I.V. pour un montant TTC de 346.80 €.
- Ecole : remplacement de 4 filtres à poche fibre synthétique F7 +M 5 et d'un fibre plissé média G4 au moteur ventilateur PAC pour un montant TTC de 816.90 € par l'entreprise JUILLARD, titulaire de la maintenance.
- Main courantes : présenté par l'entreprise C2M Chaudronnerie Métallerie Montrevelloise :
 - ✓ au parking de la mairie (derrière) : un garde-corps simple pour un montant TTC de 1 908€,
 - ✓ à l'entrée de la médiathèque : deux mains courantes pour un montant TTC de 1 440€.
 - ✓ Après discussion, le conseil valide la couleur des rambardes à savoir celle utilisée pour les candélabres
 - ✓ Après discussion, le conseil municipal décide de demander un devis pour l'installation d'une sonnette à l'entrée du porche de la salle Tilleul afin qu'une personne à mobilité réduite désirent accéder à la médiathèque puisse prévenir de sa présence.

BULLETIN D'ADHESION AU SERVICE AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE (AFAS),

Le Maire indique que le service « aides financières d'action sociale » permet à des partenaires en fonction de leurs habilitations dans un cadre sécurisé :

- ✓ de consulter et/ou de déclarer diverses données pour le traitement optimisé de leur dossier ;
- ✓ de justifier les contrôles de cohérence automatisés afin de sécuriser les données ;
- ✓ de consulter des tableaux de bord de données statistiques sur la gestion de leurs équipements comparés à des moyennes locales et nationales.

Le service « Aides financières d'action sociale » a pour but :

- ✓ de favoriser une meilleure connaissance de l'offre proposée aux familles,
- ✓ de permettre un financement mieux adapté et plus réactif ;
- ✓ d'alléger les informations demandées pour le calcul de l'aide servie ;
- ✓ de limiter les sollicitations de la CAF auprès des partenaires en simplifiant les démarches ;
- ✓ de limiter les sollicitations auprès de la CAF en restituant les données pertinentes liées aux missions du partenariat

Les utilisateurs du service AFAS dont les différentes catégories de profils d'utilisateurs sont les suivantes :

Profils Fournisseur de données d'activité : Ce profil permet la saisie des données relatives à l'activité d'un équipement/service.

Le fournisseur de données d'activité peut être habilité au niveau lieu d'implantation ou au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par lieu d'implantation, et 2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Profils Fournisseur de données financières : Ce profil permet la saisie des données financières d'un équipement/service (budget prévisionnel – compte de résultat).

Le fournisseur de données financières est habilité au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Profils D3 Approbateur des données : Ce profil permet la validation des éléments saisis par les deux précédents profils (Fournisseur de données d'activité et Fournisseur de données financières) et permet la transmission de ces éléments à la Caf.

L'approbateur des données est habilité au niveau équipement/service.

1 utilisateur est autorisé au maximum par équipement/service.

Profils D4 - Consultant : Ce profil permet la visualisation des différents équipements/services et lieux d'implantation du partenaire.

Le consultant est habilité au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Une même personne peut se voir attribuer un ou plusieurs profils.

Le service est mis à la disposition de **7 utilisateurs maximum** (tous profils confondus)

Lorsque la Caf fait un appel de déclaration, les utilisateurs du service AFAS concernés par la déclaration reçoivent un email leur demandant de se connecter sur Mon Compte Partenaire pour télédéclarer leurs données.

Le Conseil ou l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » (AFAS)

CHARGE le Maire ou un des adjoints à déclarer les utilisateurs aux services.

Le Maire :

- informe que suite à la célébration du mariage Bérard/Campion, un don a été fait à la commune d'un montant de 50 €,
- propose à l'assemblée d'établir une délibération unique pour toutes les formes de dons au profit de la commune : bois, repas ou autres

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE tous les dons : bois, mariage....

AUTORISE le Maire à encaisser toutes sortes de dons au profit du budget de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bibliothèque : Il est prévu d'acheter de nouveaux rayonnages.

A compter du 1^{er} septembre, la bibliothèque sera ouverte au public en période scolaire les mardis de 16h30 à 18 H30 (la permanence sera assurée par du personnel communal) et le samedi de 10 à 12h par les bénévoles. Deux nouvelles bénévoles : Annie PETIT et Marie-Thérèse BAVOUX.

Saisonnier : Mathilde DONGUY a commencé le 09 juillet par les ménages des salles de l'école avec les employés communaux.

Traversée du village : Les travaux de résine ont été réalisés, il reste à terminer les marquages de stationnement des places handicapés et de l'arrêt de bus, et reprendre les peintures au sol.

Enrobé : La réfection de la chaussée sur la RD28A du nord du village à la croix carrée a commencé le 17 juillet.

Travaux de réparation du clocher de l'église : Suite aux intempéries du 30 juillet 2017, le chantier est reporté au 18 juillet 2018 sous réserve des conditions météorologiques.

Licence IV : La signature chez le notaire a eu lieu le 12 juillet ainsi que le règlement correspondant. Pour maintenir active cette licence, il faut ouvrir au public une semaine tous les cinq ans.

Fourrière animale : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse exerce dans le cadre de son schéma des services aux communes, la compétence « fourrière animale : prise en charge, garde et entretien des animaux errants ou saisis ». Ce service est obligatoirement déclenchée par la mairie ou un conseiller municipal.

Maintenance des ordinateurs : Suite à l'intégration de SRMI, dans le groupe C'PRO, les contrats liés à SRMI porteront dorénavant celui de C'PRO. Le service et les conditions contractuelles restent identiques.

Ordures ménagères au clos de la cure : Les riverains proches des containers du clos de la cure se plaignent d'odeurs très désagréables à partir du Week-end. Des étiquettes sont en cours d'édition par la CA3B pour rappeler les règles du dépôt des sacs dans les containers

Une remarque est faite par Maurice Maréchal, 1^{er} Adjoint quant au devenir des containers communs d'ordures ménagères situés près des toilettes publiques : Est-il possible d'aménager la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble des personnes habitant sur la place du village, l'allée du Sevron et le clos de la Cure, afin de remplacer ces containers par des bacs individuels. Cela responsabiliserait les utilisateurs, éviterait un stockage inapproprié, et supprimerait cette poubelle à l'entrée du village. Il apparaît également que les nouveaux locataires arrivants à Bény ne connaissent pas nos règles de tri (ni le positionnement des PAV). Une information adaptée sera réalisée par la commission communication. Patrick Bavoux, Maire et

conseiller communautaire et membre du groupe « environnement, déchets, assainissement » au sein de CA3B transmettra le besoin à son groupe de travail.

Manifestations à venir sur la commune :

- Rappel :
 - ✓ Les vendredis du Revermont : gratuits et pour tout public du 8 juillet au 3 août,
 - ✓ Samedi 21 juillet de 14h30 à 17h00 : Assemblée générale Anouk le sourire à la vie
- Vendredi 03 août : don du sang à Marboz organisé par les donneurs de sang Bény – Marboz,
- Samedi 25 août : concours de pétanque à Villemotier organisé par les Amis du rugby Bény-Villemotier
- Dimanche 26 août : Bazardouille organisée par le sou des écoles,
- Dimanche 02 septembre : Marche solidaire avec « Tous avec Laura »,
- Dimanche 02 septembre : Fête de la pêche organisée par la société de pêche de Bény,
- Samedi 15 septembre : repas des anciens.

Vandalisme : Le drapeau tricolore de l'école ainsi que les crayons devant la mairie ont disparu, et certains chéneaux ont été cassés. Le maire a rencontré la gendarmerie qui a décidé d'augmenter la fréquence de ses rondes quotidiennes.

Fermeture de la mairie : En raison des vacances estivales, la mairie sera fermée du lundi 6 aout au lundi 27 aout inclus. Une permanence aura lieu le samedi 11 aout. En cas d'extrême urgence, vous pourrez contacter le maire ou un adjoint.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 12 septembre à 20h00.